



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conditions de travail des enseignants et élèves au lycée Jean Moulin à Béziers
Question écrite n° 23858

Texte de la question

Mme Emmanuelle Ménard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les conditions de travail des enseignants et des élèves au lycée Jean Moulin à Béziers. Cet établissement, construit en 1965, présente depuis plusieurs années des signes de vétusté alarmants. Une fenêtre est tombée sur le bureau d'un élève en 2014, une plaque de placo-plâtre, gorgée d'eau, s'est effondrée sur un enseignant en 2017. Le 16 octobre 2018, une cinquantaine de professeurs avaient d'ailleurs fait valoir leur droit de retrait lorsqu'une trentaine de classes étaient devenues impraticables après un épisode pluvieux. Ils avaient alors déclaré que les locaux étaient « un danger pour les élèves et les professeurs ». Le 18 octobre 2018, Mme la députée avait déjà alerté la présidente de la région Occitanie sur la nécessité d'entreprendre, de toute urgence, des travaux pour mettre en sécurité personnel et élèves. Le programme de rénovation des bâtiments a enfin été entrepris depuis quelques semaines et devrait durer sur les trois prochaines années scolaires. Or, depuis la rentrée de septembre 2019, les enseignants dénoncent l'impact de ce chantier sur le bon fonctionnement des cours. La presse s'est fait l'écho de plusieurs témoignages d'enseignants déclarant être dans « l'incapacité de répondre à (leur) mission » avec des « salles trop petites et impossibles à aérer, un manque de chaises ou de tables, du matériel informatique insuffisant ». En outre, la situation actuelle ne permet pas aux professeurs de mettre en place la réforme du baccalauréat prévue pour 2021. Les enseignements de spécialités sur les nouvelles technologies ne sont pas en adéquation avec des locaux ne disposant ni d'un câblage réseau ni d'ordinateurs fonctionnant correctement. Selon des enseignants toujours, ce lycée est « l'un des établissements de l'Académie (de Montpellier) où les élèves sont les plus défavorisés ». Si le rectorat et la région ont indiqué « suivre avec attention ce lycée », il est urgent que des mesures soient prises pour améliorer les conditions d'enseignement en allouant des moyens supplémentaires en personnel enseignant et administratif et des moyens horaires supplémentaires. Elle lui demande donc quelles mesures concrètes il entend prendre pour permettre aux enseignants d'exercer dans des conditions convenables leur mission mais également aux élèves d'avoir les mêmes chances de réussite que tous les lycéens français. Enfin, elle souhaite savoir s'il envisage un nouveau dispositif pour les lycées initialement classés en ZEP qui pourrait permettre aux établissements concernés de bénéficier de classes avec moins d'élèves, d'un soutien spécifique pour ceux qui se trouvent en difficulté et des financements spécifiques comme cela est le cas pour les écoles et collèges en REP et REP +.

Texte de la réponse

Le lycée Jean Moulin de Béziers scolarise, à la rentrée 2019, 2 435 élèves en enseignement général, technologique, professionnel et post baccalauréat. L'établissement dispose d'un internat occupé par 123 élèves et étudiants. Le service de restauration compte 971 demi-pensionnaires. La collectivité régionale, qui a la tutelle sur les bâtiments, a engagé la restructuration complète des bâtiments en octobre 2019 pour une durée de 3 ans. La nature des travaux entrepris dès cette année (désamiantage, isolation thermique, étanchéité notamment) a nécessité la fermeture d'un bâtiment (numéro 1) jusqu'à la rentrée 2021. Une seconde tranche de travaux, sur un deuxième bâtiment, s'effectuera durant l'année scolaire 2021-2022. L'investissement de 12 millions d'euros de la Région Occitanie vise à permettre aux élèves de Béziers d'améliorer significativement leurs conditions d'apprentissage mais aussi à permettre le dimensionnement des salles de classe aux besoins actuels dans un patrimoine immobilier datant de 1965 et nécessitant des opérations de sécurisation importantes.

L'organisation des enseignements durant la mise en œuvre de cette réhabilitation a nécessité des modifications d'utilisation des salles disponibles dans un établissement ayant compté jusqu'à 4 000 élèves. Les conditions matérielles d'enseignement (mobilier, postes informatiques) ont fait l'objet d'ajustement en début d'année et ne sont pas de nature à empêcher le déroulement des cours dans de bonnes conditions. Il convient d'ailleurs de souligner la prise en compte de ces contraintes par l'ensemble des acteurs, illustrée par le lancement de travaux d'isolation acoustique jusqu'à mi-décembre dans une partie des salles du bâtiment ayant accueilli le transfert de classes des locaux en cours de réhabilitation. Par ailleurs, depuis la refondation de l'éducation prioritaire en 2014, les lycées ne sont plus classés en éducation prioritaire. En revanche, au regard du contexte social du public accueilli au sein du lycée Jean Moulin, mais aussi pour tenir compte des contraintes liées au déroulement des travaux de restructuration sur site occupé, l'académie porte une attention particulière aux moyens alloués à l'établissement dont les indicateurs sont proches de ceux de l'éducation prioritaire. C'est pourquoi, afin de favoriser l'ambition scolaire des élèves dans la construction de leur parcours post baccalauréat, la carte des enseignements de spécialité (EDS) offerte aux élèves de première en cette rentrée a été enrichie, au-delà des 7 EDS du socle, par 3 EDS très attractifs : sciences de l'ingénieur, numérique et sciences informatiques, arts plastiques. En outre, il convient de noter la diversité de l'offre optionnelle de seconde dans l'établissement (latin, EPS, arts plastiques, management et gestion, sciences de laboratoire, santé social, sciences de l'ingénieur, innovation et création technologique). Cette offre de formation a été accompagnée par la mobilisation de moyens horaires dans l'établissement dont l'indice de position sociale est le deuxième plus faible de l'académie. A ce dernier titre, l'académie a mobilisé plus de 2,5 équivalents temps plein (ETP) auxquels s'ajoutent 0,75 ETP visant à soutenir une politique d'accès et d'ouverture artistique et culturelle aux élèves qui en sont socialement les plus éloignés. Au total, l'établissement présente un taux d'encadrement de 1,50 heures/élève tandis que le niveau académique s'établit à 1,39. En dehors des moyens d'enseignement, l'action académique porte également sur les moyens de vie scolaire et d'accompagnement des élèves. Le lycée Jean Moulin de Béziers dispose de près de 8 ETP au-delà des modèles académiques d'allocation en termes d'assistants d'éducation, de conseillers principaux d'éducation et d'infirmière scolaire. Enfin, les orientations pédagogiques préconisées dans le "référentiel de l'éducation prioritaire" peuvent également être mises en oeuvre par les équipes pédagogiques dans tout établissement où cela semble utile compte tenu de la situation sociale, afin de mieux répondre aux besoins des enfants dont l'origine sociale est un facteur défavorable à la réussite scolaire.

Données clés

Auteur : [Mme Emmanuelle Ménard](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23858

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [22 octobre 2019](#), page 9322

Réponse publiée au JO le : [17 mars 2020](#), page 2164